

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

jeudi 28 mars 2019

de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick NAUDET - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes



Pensez à utiliser
votre DIF

TARIFS 2019 DIF

ÉLUS

(prise en charge par la caisse des
dépôts et consignation)

Sur devis

TARIFS 2019

Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB: Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Avant propos

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les financements aux associations ont fortement chuté.

La montée en puissance de l'intercommunalité, à travers les transferts de compétences, pose la condition de la mutualisation des moyens.

Désormais, la relation communes / associations est une nouvelle forme de gouvernance dans laquelle chacun doit trouver sa place au service d'un territoire.

Contenu

⇒ Une association de quoi s'agit-il ?

- la loi du 1^{er} juillet 1901
- associations / collectivités locales
- nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

⇒ Des règles de bon sens

- une reconnaissance réciproque, gage d'un partenariat constructif et durable
- une contribution adaptée à l'intérêt général
- transparence et équité dans les engagements

⇒ La contractualisation

- convention (pluri) annuelle d'objectifs
- contrats liés à la commande publique
- délégation de service public

⇒ Les subventions aux associations

- le caractère discriminant de la subvention
- requalification de la subvention et marchés publics

⇒ Mise à disposition de biens et de personnels

⇒ Gestion de fait

⇒ Les associations dans l'évolution de l'intercommunalité

- la mutualisation
- une approche plus partenariale
- la peur de la perte des valeurs



Coupon-réponse

« Les limites de la relation avec les associations »

Jeudi 28 mars 2019 de 9h à 17h

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 28 JANVIER**) budget de la collectivité autres

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 28 JANVIER**) budget de la collectivité autres

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

• Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

• Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.

• Toute formation commencée est due dans son intégralité.

• Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée